

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
23/03/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Madame Nadège DRISSI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Armelle CHAMPLON.

Secrétaire de séance : Monsieur Léo KANNY

=====

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220405-2022-21-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022

POINT 2022-21- Tarifs activités animations
3 - 12 ans – été 2022

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

La commune de Moulins-lès-Metz propose des animations du lundi 11 au vendredi 29 juillet 2022 pour les enfants âgés de 3 ans révolus ou moins de 3 ans mais étant scolarisés en toute petite section et jusqu'à 12 ans ou jusqu'à la veille de son entrée au collège.

Ces animations sont ouvertes aux enfants résidant à Moulins-lès-Metz, scolarisés dans les établissements scolaires moulinois ou ayant une filiation directe (parents, grands-parents) résidant à Moulins-lès-Metz et sur présentation d'un justificatif.

Les enfants dont l'un des deux parents au minimum réside à Moulins-lès-Metz bénéficieront du tarif moulinois. Dans tous les autres cas, les tarifs non-moulinois seront appliqués.

Les conditions suivantes sont établies selon les modalités d'application des tarifs en fonction du Quotient Familial telles que défini par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2013.

Tarifs 3-5 ans moulinois à la journée en euros*(3 ans révolus ou moins de 3 ans mais étant scolarisés en toute petite section et jusqu'à la veille de l'entrée en primaire)*

	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%
	QF 801€ et +	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Accueil du matin * 7h30 - 9h	2,99	2,63	2,09
Journée ** 9h-16h30	12,38	10,89	8,67
Journée avec stage ou séjour ** 9h-16h30	15,38	13,53	10,77
Accueil du soir * 16h30 - 18h30	3,92	3,45	2,74

Tarifs 3-5 ans non moulinois à la journée en euros*(3 ans révolus ou moins de 3 ans mais étant scolarisés en toute petite section et jusqu'à la veille de l'entrée en primaire)*

	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%
	QF 801€ et +	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Accueil du matin * 7h30 - 9h	4,47	3,93	3,13
Journée ** 9h-16h30	16,09	14,16	11,26
Journée avec stage ou séjour ** 9h-16h30	19,99	17,59	14,00
Accueil du soir * 16h30 - 18h30	5,88	5,17	4,12

Tarifs 6-12 ans moulinois à la journée en euros*(à partir de l'entrée en primaire et jusqu'à la veille de l'entrée au collège)*

	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%
	QF 801€ et +	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Accueil du matin * 7h30 - 9h	2,12	1,87	1,48
Journée ** 9h-16h30	10,31	9,07	7,22
Journée avec stage ou séjour ** 9h-16h30	13,31	11,71	9,32
Accueil du soir * 16h30 - 18h30	3,03	2,67	2,12

Tarifs 6-12 ans non moulinois à la journée en euros
(à partir de l'entrée en primaire et jusqu'à la veille de l'entrée au collège)

	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%
	QF 801€ et +	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Accueil du matin * 7h30 - 9h	3,18	2,80	2,23
Journée ** 9h-16h30	13,40	11,79	9,38
Journée avec stage ou séjour ** 9h-16h30	17,30	15,23	12,11
Accueil du soir * 16h30 - 18h30	4,55	4,00	3,19

* Inscription possible à la séance

** Inscription obligatoire à la semaine. Multiplier le tarif journalier par 4 pour la semaine du 11 au 15 juillet et par 5 pour les semaines du 18 au 22 et du 25 au 29 juillet 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 05/04/2022

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

